



Actualité 33

CPPAP : 0510 S 07378 ISSN 0221-4776 DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : N LAPEYRERE SECTION GIRONDINE DU SE-UNSA 33bis rue de Carros 33074 BORDEAUX CEDEX Tél. 05 57 59 00 30

N° 1

Octobre 2007



EDITO

PROJET DE BUDGET 2008 : reculs et dégradations à tous les étages !

Principales caractéristiques concernant l'enseignement scolaire : retraits d'emplois massifs, recrutements sacrifiés, crédits pédagogiques en forte baisse, absence de toute perspective salariale collective.

Concernant le 1^{er} degré, le ministre avait annoncé 700 créations pour accueillir 37 000 élèves supplémentaires. En réalité, quand on examine les documents budgétaires, on constate qu'il n'y aura qu'un maximum de 300 créations nettes soit 1 emploi créé pour 123 élèves de plus ! Concernant le 2nd degré, la saignée se poursuit : 2 810 Equivalents Temps Plein (ETP) disparaissent alors que les effectifs ne devraient diminuer que de 14 000 élèves soit 1 poste fermé pour 5 élèves en moins !

A cette rentrée 2007, les difficultés à couvrir les postes dans les écoles n'ont jamais été aussi grandes. Pourtant, la suppression de 670 emplois de stagiaires prévue au budget 2008 annonce une nouvelle diminution des recrutements qui hypothèque un peu plus le fonctionnement des écoles pour les années à venir ! Dans le 2nd degré, plus de 20 % des postes mis au concours sont supprimés.

Le remplacement de moins d'un enseignant sur deux partant en retraite se confirme ! Rien ne résiste dans un projet de budget conçu autour de la seule récupération de moyens !

Les crédits pédagogiques sont, eux aussi, en forte baisse : moins 20 % en maternelle, moins 10 % en élémentaire et les subventions aux lycées et collèges chutent de 10%.

Enfin, aucune augmentation salariale collective pour les personnels n'est prévue. Le gouvernement scelle ainsi une perte de pouvoir d'achat qui atteindra 10 % cumulée depuis 2001 ! Pour la seule fraction d'enseignants qui voudra et pourra s'adonner au « travailler plus », un abondement massif en heures supplémentaires tiendra lieu de revalorisation salariale...

Le projet de budget 2008 de l'enseignement scolaire apparaît donc comme une nouvelle phase franchie dans la dégradation.

Au SE-UNSA, nous refusons qu'enseignants comme élèves fassent les frais d'une politique toute entière tournée vers la réduction des moyens.

L'opinion publique doit mesurer les conséquences d'une telle politique.

C'est pourquoi, ensemble, pour que le contre-poids syndical soit en position de force, force collective qui compte avec vous, continuons plus que jamais à défendre un service public d'Éducation ambitieux !

**ENSEMBLE : alertons, informons
et construisons une mobilisation responsable et efficace.**

Nathalie Lapeyrère
Jeudi 10 octobre 2007

DANS CE NUMÉRO

- Action nationale dans la fonction publique mi novembre
- Plus de 10 000 signatures en moins d'une semaine ! 📖 2
- Décodons l'annonce ministérielle sur la semaine à 4 jours !
- Fichier « Base élèves » : disparition de toute ambiguïté concernant les sans papiers 📖 3
- Maternelle : le SE-UNSA force de propositions !
- Article 89 : le CNAL continue le combat pour la laïcité 📖 4
- Adhérer, réadhérer au SE-UNSA 📖 7 à 8
- Audience SE-UNSA/IA33
- Permutations informatisées 2008
- SE-UNSA 33 : équipe départementale, publications, horaires, ... 📖 9 à 10
- TRACT A DIFFUSER : Service public d'éducation en danger ! 📖 11 à 12

ACTION NATIONALE FONCTION PUBLIQUE MI NOVEMBRE ... les huit fédérations de fonctionnaires se sont réunies le 1er octobre en fin de journée

Dans un texte commun, sept d'entre-elles, ont décidé la perspective d'une action forte et d'ampleur nationale mi-novembre 2007 pour protester contre les décisions gouvernementales concernant le service public et ses personnels. Pour les organisations signataires du communiqué, la conférence sur les valeurs et missions de la fonction publique, lancée lundi 1er octobre par le premier ministre n'a pas apporté de réponse aux revendications et s'inscrit dans la continuité du discours de Nicolas Sarkozy.

La conférence de ce matin dans la continuité du discours de Nicolas Sarkozy n'a pas apporté de réponse aux revendications portées par les fédérations de fonctionnaires :

- pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et l'ouverture immédiate de négociations salariales ;
- pour un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics ;
- pour préserver et améliorer le statut de la fonction publique et l'indépendance des personnels ;
- pour un service public de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

Les fédérations de fonctionnaires conviennent de se revoir pour décider des modalités d'une action nationale à la mi-novembre indépendamment des initiatives décidées d'ici là.

Communiqué CGT-CFDT -FO- UNSA- FSU- CFTC- Solidaires

... Soyons clairs concernant notre position syndicale pour l'action du 18 octobre : notre choix de ne pas appeler à faire grève ce jour là !

Au cours de cette réunion, des convergences se sont exprimées autour de la condamnation des propositions du président de la République. Des divergences se sont, par contre, exprimées sur l'action du 18 octobre : **journée d'action des syndicats de transport**, axée principalement sur la question de **leurs** régimes spéciaux.

Nos camarades de l'**UNSA-Cheminots** (<http://www.unsa-cheminots.fr>) et de l'**UNSA-RATP**, considérant que toutes les possibilités de négociation ont été épuisées, appellent à la grève le 18 octobre et **nous sommes évidemment pleinement solidaires avec eux**.

Avec l'**UNSA-Education** et l'**UNSA-Fonctionnaires**, le **SE-UNSA** a la volonté de créer les conditions d'une mobilisation plus large pour tous les problèmes concernant l'école et le devenir de la Fonction Publique. C'est le sens de l'action que nous avons porté dans un cadre interfédéral élargi à la communauté éducative : sensibiliser l'opinion notamment en diffusant et en faisant signer la lettre au Président de la République.

Il s'agit pour nous de rester sur le terrain syndical et d'éviter tout amalgame de revendications, illisible, car ne portant pas sur les mêmes problèmes. L'UNSA-Fonctionnaires a donc confirmé sa décision de ne pas s'associer à cette action, préférant disposer d'une action très forte et unitaire, fondée spécifiquement sur les revendications Fonction publique.

Les fédérations de fonctionnaires se retrouvent dans la semaine du 22 octobre et dans la foulée l'interfédérale de l'éducation se réunira pour décider des modalités d'une action à la mi-novembre.

N L

PLUS DE 10 000 SIGNATURES EN MOINS D'UNE SEMAINE !

17 organisations de l'éducation* dont l'**UNSA Education** ont lancé le 26 septembre 2007 une pétition qui s'adresse au Président de la République.

Lui demandant un meilleur budget pour l'éducation et une autre politique éducative, ce texte a recueilli **plus de 10 000 signatures en moins d'une semaine**.

L'UNSA Education et ses syndicats appellent à amplifier la campagne de sensibilisation de l'opinion sur les choix éducatifs de notre pays. La signature de la pétition est une bonne manière de le faire.

CONTINUEZ A SIGNER ET A FAIRE SIGNER LA PETITION EN LIGNE
(près de 16 000 signatures électroniques enregistrées au 11 octobre)
[<http://www.lettreouverteaupresident.org/?petition=1>]

[*Cé, Ceméa, CRAP-Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FERC-CGT, Fespi, FIDL, Francas, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA Education.]

Vous trouverez en pages 11 et 12 un tract à découper et à diffuser :

AMELIORER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES JEUNES, IL N'Y A RIEN DE PLUS URGENT !

DÉCODONS L'ANNONCE MINISTERIELLE SUR LA SEMAINE A 4 JOURS !

Au-delà des annonces médiatiques du Ministre Darcos, quelles questions légitimes peut-on se poser ?

Ce qu'annonce le Ministre, ce n'est pas un passage à la semaine de 4 jours mais la suppression du samedi matin. En décodant, cela fait 24h de cours pour les élèves mais toujours 27h de service pour les enseignants dont 24h de cours : pour le reste, on ne sait rien !

Dans un communiqué de presse (daté du 28 septembre), le SE-UNSA a en premier lieu critiqué la méthode du Ministre qui, une fois de plus, utilise le canal médiatique au lieu de mener une concertation sérieuse et responsable. Sur un sujet d'une telle importance, qui dépasse largement le cadre de la simple alternative entre semaine à 4 jours et semaine à 4 jours 1/2, la communauté éducative et les partenaires de l'école publique doivent pouvoir trouver un consensus.

Nous refusons le statu quo et pensons qu'il faut tout peser avant de réformer !

Il faut impérativement que le ministère explicite rapidement la faisabilité du dispositif. Ces annonces s'ajoutent à celles concernant l'accompagnement éducatif et la logique des heures supplémentaires. Attention à ce que l'allègement horaire pour les élèves ne conduise pas finalement à une surcharge horaire pour les enseignants.

Je vous livre ici, les questions que nous sommes tous en droit de nous poser. Quelles incidences sur l'organisation du travail des enseignants ? Que vont faire les enseignants de la maternelle ? Où passe la 27ème heure ? Qu'attend-on exactement des enseignants concernant les « heures de soutien » ? les PPRE ? les remédiations ? les "reprises" des cours non compris par les enfants dans la journée ? Quel travail d'équipe à la clé ? Quelles exigences de l'institution par rapport à tout ceci ?... bref de nombreuses interrogations restent en suspens tant pour les élèves que pour les enseignants.

Le SE-UNSA a des mandats concernant l'organisation du temps scolaire et le temps de service des enseignants :

- « ...Le SE-UNSA s'oppose à toute mesure visant à réduire le temps de présence des élèves dans l'école ou l'établissement. Au contraire, toutes les formes d'aides méthodologiques doivent être renforcées et relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique... »

- « ... La priorité va à l'aménagement de la semaine et surtout à l'allègement de la journée scolaire qui est trop lourde à tous les niveaux et ne favorise pas une vie éducative et des apprentissages de qualité... » « ... Tout projet doit faire l'objet d'une élaboration concertée et d'une évaluation régulière par l'ensemble des partenaires concernés. »

- « ... Dans l'objectif de faire avancer l'égalité, la réussite scolaire et l'épanouissement de tous les jeunes, le SE-UNSA demande à l'État d'organiser et de coordonner, avec les collectivités locales et les associations laïques complémentaires de l'École publique, une politique d'accueil des élèves dans les établissements scolaires en dehors des heures de classe, intégrant les contraintes dues aux transports... »

- « ...Pour impulser une politique d'aménagement du temps scolaire privilégiant les intérêts des élèves, le SE-UNSA propose d'adapter progressivement le temps d'enseignement à l'âge des élèves : 24 heures à l'école primaire... »

- « ... Le SE-UNSA dénonce la multiplicité des calendriers dérogatoires, la priorité donnée à la satisfaction des intérêts du tourisme, plutôt qu'au respect du rythme de l'enfant et de l'adolescent... »

- « Le SE-UNSA revendique que 3 heures soient dégagées rapidement dans les actuelles obligations de service hebdomadaire pour ces activités destinées à l'aide aux élèves et à la concertation au sein de l'établissement et entre les différents niveaux d'enseignement (écoles, collèges, lycées)... »

- « Dans le primaire, en particulier, le SE-UNSA revendique la présence dans l'école ou le regroupement pédagogique, d'enseignants en nombre plus important que de classes.... »

Il n'y a eu aucune concertation et l'annonce médiatique fait office de réforme. La méthode est détestable ! Il est donc impératif que des discussions avec le ministère s'ouvrent dans les jours à venir.

Nous l'avons demandé au cabinet du ministre et le SE-UNSA est reçu le 10 octobre.

N L

Lundi 8 octobre 2007

FICHER « BASE ÉLÈVES » : disparition de toute ambiguïté concernant les sans-papiers

Le déploiement de « Base élèves », application informatique de gestion, est en voie de généralisation dans le 1^{er} degré, sur tout le territoire. Il vient compléter le dispositif de même nature, opérationnel depuis 1995, dans tous les établissements du second degré.

Le SE-UNSA est favorable à la mise à disposition d'outils modernes de gestion susceptibles de faciliter et le travail des personnels et le suivi pédagogique des élèves sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Dès le début de sa mise en œuvre en 2004, le SE-UNSA est donc intervenu pour que cette application satisfasse aux principes de sécurité et de confidentialité, exigés par la loi sur l'Informatique et les libertés.

Dans le contexte de la « chasse aux sans-papiers », et bien que les directeurs d'école ignorent la régularité de la situation administrative des parents d'élèves, le SE-UNSA avait donné la consigne syndicale de ne pas remplir les champs (facultatifs) : « date d'entrée sur le territoire » et « langue et culture d'origine ».

Le SE-UNSA se réjouit que le Ministère de l'Éducation Nationale ait pris en compte son action et entendu ses remarques. Il vient de décider, en effet, de retirer du fichier « Base élèves » les champs incriminés, ainsi que celui relatif à la nationalité.

Est ainsi levée toute ambiguïté sur un possible détournement de renseignements à des fins policières étrangères aux objectifs de l'École Publique.

Luc BERILLE

Mercredi 3 octobre 2007

MATERNELLE : le SE-UNSA force de propositions !

Le Ministre a commandé la mise en place d'un groupe de réflexion chargé de formuler des propositions pour améliorer la situation de l'école maternelle, d'ici fin octobre. Ce groupe est composé de représentants des personnels enseignants et d'inspection, de professionnels de l'école maternelle, de représentants des parents d'élèves, et de l'inspection générale. Il est chargé, sous la haute autorité de la DGESCO, de rendre un rapport à la fin du mois d'octobre.

Le SE-UNSA a rappelé, dès le début des travaux, sa volonté que ce travail se concrétise par des propositions précises, chantiers auxquels l'institution se devra d'apporter des réponses, dans l'intérêt conjoint des enseignants, des familles et des élèves.

A partir d'un diagnostic sur l'existant, il a été décidé de lancer des sujets de réflexion plus précis :

- Les missions et le rôle de l'école maternelle
- L'apprentissage du langage tout au long de la scolarité maternelle
- La place de l'enfant qui devient élève et celle de sa famille
- La place de la grande section / L'articulation avec le cours préparatoire et la moyenne section
- La formation des maîtres, leur accompagnement, leurs outils de travail

Le 25 octobre, nous devons aboutir à un bilan « d'étape », c'est ce qu'a demandé le SE-UNSA, car l'ensemble des problématiques autour de l'école maternelle mérite d'être traité, au-delà de ces premiers axes de réflexion.

La première réunion de travail sur les missions et le rôle de l'école maternelle s'est tenue le 5 octobre. Le SE-UNSA y a défendu plusieurs propositions :

➔ Affiner les objectifs de l'école maternelle pour l'ensemble des acteurs de l'institution

Proposition : élaboration d'un texte politique de cadrage national qui énonce clairement les finalités de la scolarisation en maternelle (outil destiné aux enseignants bien sûr et en particulier aux stagiaires IUFM, mais aussi aux IA, IEN, formateurs IUFM ...)

➔ Définir, en découlant, les « missions particulières » des enseignants exerçant en maternelle

Proposition : élaboration d'un document faisant apparaître les spécificités de l'enseignement à l'école maternelle pour mieux caler, en amont, la formation des maîtres (tant initiale que continue).

➔ Etre au clair, envers les familles, sur les enjeux de l'école maternelle

Proposition : élaboration d'un fascicule, concret et pédagogique, sur la scolarisation à l'école maternelle, document qui serait estampillé Education Nationale et qui pourrait servir tant pour promouvoir l'identité de l'école maternelle, que pour la rendre lisible et visible par les parents.

Par ailleurs, nous avons demandé que le Ministère se saisisse enfin de deux sujets politiques forts pour le SE-UNSA :

L'inscription de l'école maternelle dans la scolarité obligatoire

Le SE-UNSA s'est doté d'un mandat, lors de son congrès de St Etienne en mars 2004 : « L'école primaire doit poser les fondations du socle commun. Le SE-UNSA exige que l'école maternelle en soit la première étape, s'insérant ainsi naturellement dans le cursus de la scolarité obligatoire. Afin d'ancrer l'école maternelle dans l'école primaire obligatoire tout en renforçant la continuité pédagogique, le SE-UNSA revendique le début de la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans ». Nous avons réaffirmé cette exigence lors de notre congrès en mars 2007.

Mener enfin, dans un cadre partenarial élargi, une réflexion sérieuse autour de la scolarisation des enfants de deux ans

Nous avons rappelé que le SE-UNSA était toujours demandeur d'une conférence de consensus sur cette scolarisation. On ne peut pas accepter que cette scolarisation continue à être la variable d'ajustement de la carte scolaire, tout comme nous ne pouvons faire l'économie de s'assurer des conditions de mise en œuvre, pour assurer sa réussite.

Nathalie LAPEYRERE et Céline GRAVELLIER

ARTICLE 89 : le CNAL continue le combat pour la laïcité !

Le Comité National d'Action Laïque (CNAL*) a déposé un nouveau recours devant le Conseil d'Etat contre la nouvelle circulaire d'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004.

Avec cette deuxième circulaire, **le gouvernement fait le choix du privé contre l'enseignement public**. L'article 89 oblige en effet les maires à financer la scolarisation des élèves de leur commune dans des établissements privés situés dans une autre commune. L'enseignement privé pourrait ainsi bénéficier de plus de 150 millions d'euros pris dans les poches des contribuables locaux, alors que dans le même temps l'Ecole Publique subit des restrictions budgétaires sans précédent.

Le SE-UNSA continue sa campagne d'information en direction des maires de France et des parlementaires pour **demander l'abrogation de l'article 89**. Il vous invite à relayer à relayer cette information auprès de vos élus et de vos concitoyens.

* Le CNAL est composé de la Fédération nationale des DDEN, de la FCPE, de la Ligue de l'Enseignement, du SE-UNSA et de l'UNSA-Education.

N L

Je me syndique au SE-Unsa



Ma cotisation donne à mon syndicat les moyens d'exister : les cotisations sont ses seules ressources

J'ajoute ma force à celle des autres pour être mieux défendu

Je peux choisir le **prélèvement automatique en 10 fois sans frais**

Je m'affirme comme citoyen : **une société sans contre poids social n'est pas démocratique**

Je bénéficie d'un **service personnalisé et d'informations privilégiées.**

Je participe à la **défense de notre service public** tout en réfléchissant sur les transformations nécessaires de notre système scolaire

Le SE-UNSA est le seul syndicat à me proposer **un projet de la maternelle au lycée**

Réduction d'impôt

66 % du montant de votre cotisation

Au delà des enseignants, l'UNSA défend et représente d'autres catégories de travailleurs, publics ou privés

N'hésitez plus :

- ✓ Complétez le bulletin d'adhésion
- ✓ Remplissez les demandes et autorisation de prélèvement (vous pouvez aussi régler par chèque, bien sûr)
- ✓ Joignez un RIB
- ✓ Renvoyez l'ensemble à la section départementale du SE-Unsa (voir adresse sur le bulletin d'adhésion)





INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

Ce formulaire n'est à remplir que

- Si vous optez pour la première fois pour des prélèvements automatiques ou
- Si vous avez changé de compte depuis l'année dernière

Compléter

- Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte)
- Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter
- Numéro du compte à débiter

Dater et signer la demande et l'autorisation de prélèvement

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--

COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 36 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce compte, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, le présent en fait suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je reconnais le caractère irrévocable de ce mandat.

N° NATIONAL EMETTEUR

110.809

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--

Date :

Signature :

Prérez de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.)



Bulletin d'adhésion 2007-2008
Section Départementale de la Gironde
33bis rue de carros 33074 BORDEAUX Cedex
Tél : 05.57.59.00.30 Fax : 05.57.59.00.39

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille : Né(e) le :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Portable :
Adresse mél personnelle :
Nouvel(le) adhérent(e) : non oui Actif Retraité(e)

SITUATION ADMINISTRATIVE

Établissement (nom et adresse) :
.....

SITUATION : Titulaire Stagiaire Détaché(e) - MAD
 Temps complet Temps partiel :%
 Autres cas (CLM, CLD, CFA, etc.).....

CATÉGORIE :
 IUFM 1ère année 2ème année Catégorie (PE, PLC, PLP, CPE, EPS) :.....
 Premier degré Professeur des écoles Instituteur Suppléant Liste compl.
Spécialité (directeur, ZIL, ASH, IMF/PEMF, SEGPA., etc.).....

Second degré Discipline :
 Certifié(e) PLP
 Agrégé(e) Bi-admissible AE - CE
 PEGC Section : Autre (préciser) :
 CE - EPS Professeur EPS CPE
 MI/SE COPSY D CIO
 Vacataire Contractuel

Assistant d'éducation Premier degré Second degré Les deux

COTISATION

Échelon : Indice : Montant de la cotisation :
 Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
Mode de paiement Chèque Virement Espèces
 Prélèvement automatique fractionné :
 Première demande renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

COTISATIONS 2007-2008



TITULAIRES

ÉCHELONS										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

1er	Prof. Ecoles			123	129	137	145	154	165	176	190	205
	Prof. Ecoles hors classe	154	174	187	200	216	230	244				
D	Instituteur			114	116	119	121	124	131	137	146	160
	Instit. spécialisé ou IMF					124	126	129	135	142	151	165
E	Instit. conseiller pédag.							137	143	150	159	173
G	Pour les directeurs :					2						12
R	ajouter à la cotisation					5						15
É	les sommes suivantes :					9						37

2nd	Certifié, Copsy, CPE, PLP, prof EPS			123	129	137	145	154	165	176	190	205
	Certifié, CPE, PLP, prof EPS hors cl., D CIO	154	174	187	200	216	230	244				
D	PEGC, CE-EPS, AE-CE.					123	129	135	142	150	159	168
E	PEGC, CE-EPS hors classe	142	150	159	168	190	205					
G	PEGC, CE-EPS cl. except.	190	207	216	230	244						
R	Bi-Admissible			131	137	146	156	164	176	190	205	214
É	Agrégé			149	161	172	184	197	213	228	244	255
	Agrégé hors classe	205	216	228	244	255	285					

AUXILIAIRES, CONTRACTUELS ET VACATAIRES

CONTRACTUEL	118
-------------	-----

VACATAIRE	37
-----------	----

MI-SE - ASSISTANT D'ÉDUCATION	67
-------------------------------	----

IUFM

1ère année étudiant	37
2ème année stagiaire	75
Listes complémentaires	75

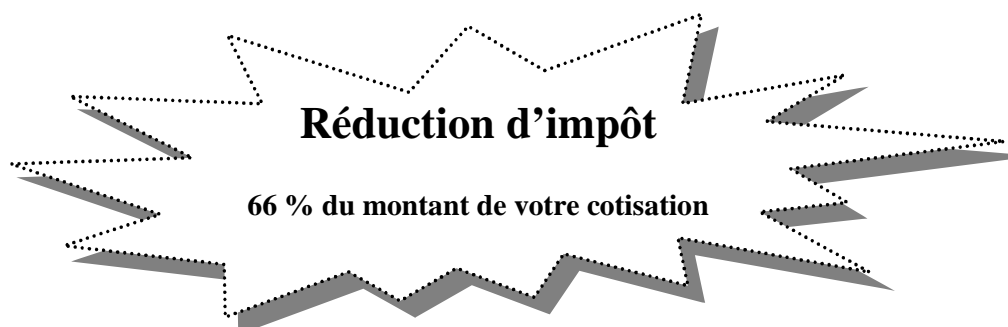
RETRAITÉS

Pension inférieure à 1400 €	90
Pension comprise entre 1400 € et 1850 €	109
Pension supérieure à 1850 €	117

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Disponibilité	Congé parental	37
Temps partiel	Cotisation au prorata du temps partiel	

C P A	Cotisation au prorata du salaire
-------	----------------------------------



UNE DÉLÉGATION DU SE-UNSA 33 A ÉTÉ REÇUE EN AUDIENCE le mardi 2 octobre 2007 par l'Inspecteur d'Académie de la Gironde

Une délégation SE-UNSA 1^{er} et 2nd degrés a été reçue par l'Inspecteur d'Académie pendant plus de deux heures. Voici un compte-rendu des principaux points abordés concernant le premier degré :

• CARTE SCOLAIRE 2007 MESURES D'AJUSTEMENT DE RENTRÉE

Pour le SE-UNSA, les seuils d'ouverture et de fermeture annoncés par l'Inspecteur d'Académie dès février doivent rester les mêmes durant toutes les phases de préparation de la carte scolaire. Une fois établies, les normes ne doivent pas fluctuer et se dégrader. Elles garantissent l'équité et la transparence pour le fonctionnement de toutes les écoles du département.

Concernant les postes de remplacement implantés suite aux mesures d'ajustement de rentrée dans les différentes circonscriptions : nous avons interrogé l'Inspecteur d'Académie sur les critères d'implantation de ces postes. L'IA nous a répondu que ces implantations étaient essentiellement liées aux besoins existants ou à venir pour des remplacements qui sont essentiellement des congés maternité suivis ensuite de congés parentaux. Ces congés n'étant pas forcément à l'année, le SE-UNSA a insisté pour que ces moyens de remplacement soient utilisés pour accompagner les équipes et améliorer l'efficacité des PPRE, l'aide aux RASED, en particulier, dès que cela était possible. L'Inspecteur d'Académie nous a répondu que cela était déjà en place dans les écoles concernant, notamment, la mise en place de projets particuliers.

• DIRECTION D'ECOLE

- La question des 6 jours manquants de décharge des directeurs d'écoles à 4 classes

Si l'argument de l'urgence et de la précipitation pouvait être recevable à la rentrée dernière, il ne l'était plus à cette rentrée. C'est donc en terme d'exigence que le SE-UNSA a demandé que la note de service, réglementaire, relative aux décharges, soit appliquée. Tous les directeurs qui bénéficient d'un quart de décharge, doivent avoir 36 jours de décharge ! Nous avons donc demandé à l'Inspecteur d'Académie de mobiliser des remplaçants pour que la totalité des jours de décharge soit assurée.

- La question de la formation des directeurs accueillant un PE2 en stage filé

Nous avons été alerté par nos collègues directeurs d'écoles à 4 classes sur ces trois jours de formation mis en place un jour par semaine sur le temps de présence des PE2 dans les écoles. L'objectif de cette formation inscrite au Plan Départemental de Formation (stage DC 75) permet de préciser les modalités d'accueil et d'accompagnement des PE2 en stage filé. Le contenu, quant à lui, permet d'expliquer le « Comment faciliter la prise de fonction d'un PE2 » et la « Connaissance du dispositif de formation ».

Pour le SE-UNSA, la proposition de cette formation n'est pas contestable puisqu'elle répond à un questionnaire de nos collègues. Par contre, nous sommes intervenus sur ce sujet, pour dénoncer le fait que ce stage intervienne précisément sur les jours de décharge de direction. Cette situation est inacceptable car elle réduit de 3 jours supplémentaires le temps de décharge. Pour nous, cette formation doit être inscrite sur le temps de travail des enseignants et non sur le temps de décharge des directeurs. L'Inspecteur d'Académie nous a répondu que sa position face aux éventuelles absences serait « souple ». En d'autre terme, si vous ne pouviez vous rendre à ces jours de formation, pensez à excuser votre absence auprès de l'IA sous couvert de votre IEN.

• DISPOSITIF LANGUES VIVANTES

Nous avons demandé une cartographie de l'enseignement des langues vivantes dans le 1^{er} degré en relation avec les options des collèves. Pour le SE-UNSA il est important de faire le point sur la cohérence du suivi de l'apprentissage. L'Inspecteur d'Académie a indiqué vouloir améliorer la lisibilité de la présentation de ces données.

Délégation du SE-UNSA :

Nathalie LAPEYRERE, Yannick LAVESQUE,
Céline GRAVELLIER et Evelyne RABOISSON

PERMUTATIONS INFORMATISÉES 2008 pour les titulaires

Si vous souhaitez changer de département, vous participerez aux permutations informatisées en novembre/décembre.

Quelques éléments d'information et le calendrier prévisionnel sont à consulter sur notre site :

www.sections.se-unsas.org/33

Comme chaque année :

- nous répondrons à vos questions,
- nous vous conseillerons dans vos choix,
- nous vous apporterons notre aide dans l'élaboration de votre dossier.

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Céline GRAVELLIER et Virginie MERLE

Se syndiquer, pourquoi ?

N'oubliez pas que le syndicat constitue le seul rempart contre l'arbitraire, et que seul le syndicat peut défendre notre profession et obtenir l'amélioration de nos conditions d'exercice et de nos carrières.

L'équipe départementale du SE-UNSA

En Gironde, une représentation des personnels compétente, efficace et responsable, c'est notre engagement

✓ **Secrétaire départementale :**

Nathalie LAPEYRERE (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

✓ **Trésorier :**

Yannick LAVESQUE (lundi et vendredi)

✓ **Ecoles :**

Céline GRAVELLIER (lundi)

Yannick LAVESQUE (lundi et vendredi)

Virginie MERLE (lundi)

✓ **IUFM et Début de carrière :**

Guillaume CANTON (jeudi)

Virginie MERLE (lundi)

Frédéric MARCHAND (jeudi)

Laurence NAUMOT (jeudi)

✓ **Lycées/Collèges :**

Évelyne RABOISSON (mardi et jeudi)

Jean-Louis BASTARD (mardi)

✓ **Enseignement technique et professionnel :**

Christian BASSET (mardi, mercredi et vendredi)

✓ **Education Physique et Sportive :**

Jean-Pierre MARTIN (vendredi)

✓ **Vie scolaire :**

Laurence GATINEAU (mercredi après-midi et jeudi matin)

Bernard SOULET (mardi)

✓ **Retraites :**

Jean-Louis BASTARD (mardi)

✓ **Secrétaire administrative :**

Pascale LAVESQUE (lundi, mardi, mercredi matin et jeudi)

Horaires d'ouverture de notre permanence au public

Lundi, mardi, jeudi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Mercredi

(permanence militante)

de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Pour toute demande d'information, pour une aide, un conseil, pour le suivi d'un dossier...

contactez-nous au 05 57 59 00 30

« Si nous sommes déjà en communication téléphonique... n'hésitez pas à renouveler votre appel. »

« Si nous sommes absents... : laissez un message sur le répondeur enregistreur, nous vous rappellerons dès que possible. Sinon, écrivez à 33@se-uns.org, nous vous répondrons également dès que possible. »

Le SE-UNSA 33 et vous

Publications version papier :

⇒ L'Enseignant 33

⇒ L'Actualité écoles 33

⇒ Des publications spécifiques et thématiques

Publications version électronique :

- La lettre en ligne
- L'actualité écoles en ligne
- Le flash ASH en ligne

NB : PENSEZ A REACTUALISER OU A NOUS COMMUNIQUER VOTRE ADRESSE MAIL SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR CES SUPPLEMENTS.

Des informations régulières et actualisées sur notre site départemental :

<http://www.sections.se-uns.org/33>

S'OPPOSER
et proposer !

Actuellement, chaque année

- 400 000 élèves (64 %) obtiennent un bac, deux sur trois poursuivent dans l'enseignement supérieur
- 150 000 obtiennent un diplôme de type CAP ou BEP
- 150 000 élèves sortent encore du système éducatif sans aucun diplôme ou qualification reconnue

**Pour la réussite de tous, il faut aller plus loin.
Pour que l'école réponde mieux aux besoins des élèves,
il faut lui en donner les moyens : enseignants,
personnels de santé, sociaux, de vie scolaire, d'administration...**

Les suppressions massives de postes annoncées par le gouvernement

(11 200 non-renouvellement des départs à la retraite), c'est encore moins de classes, de sections, d'options et d'aide aux élèves en difficulté.

**Déjà, les dégradations se sont accumulées,
avec des conséquences pour tous les élèves**

- Classes de plus en plus chargées, suppressions de dédoublements, de travaux de groupes...
- Baisse importante de la scolarisation des 2/3 ans en maternelle
- Remplacements de moins en moins assurés.
- Réduction des options dans les collèges et lycées.

Dans les écoles maternelles et élémentaires

En cinq ans, 4 101 enseignants de plus pour 184 901 élèves supplémentaires, soit en moyenne seulement 1 création pour 45 élèves !

En cinq ans, chute à 23 % seulement du taux de scolarisation des deux/trois ans

Dans les collèges et les lycées

En cinq ans, 21 235 enseignants de moins pour 188 220 élèves de moins, soit en moyenne 1 suppression pour 8 élèves !

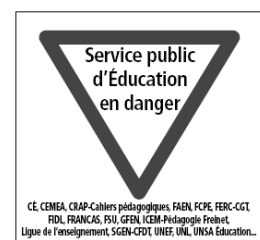
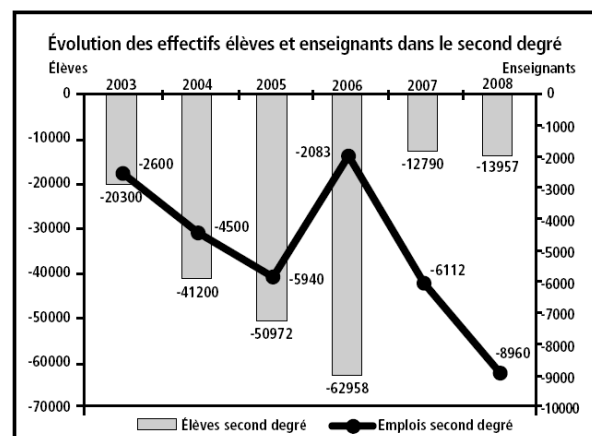
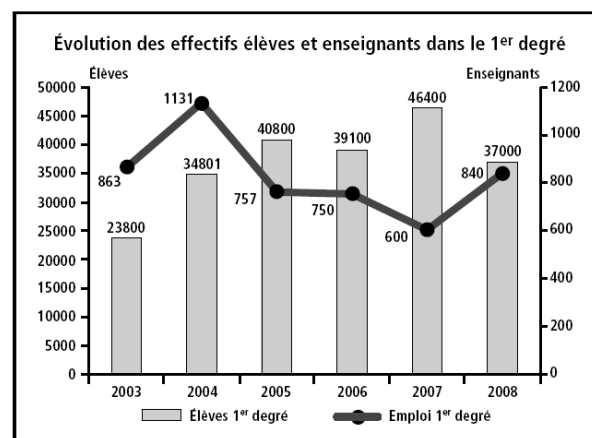
Les personnels administratifs

En cinq ans, déjà, près de 2 000 postes administratifs avaient déjà été supprimés. C'est encore 1 000 suppressions que prévoit le gouvernement pour 2008 !

Chômage, précarité... c'est ça l'avenir ?

Moins de postes aux concours de recrutement, cela contribue à assombrir l'avenir de nombreux étudiants.

Des milliers d'emplois supprimés, cela signifie aussi des milliers de personnels non titulaires au chômage, et toujours plus de précarité avec des recrutements de vacataires, de contractuels ou d'emplois « aidés » (EVS) à durée de plus en plus courte.





Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent !

Après des années de progrès constants, le système éducatif peine encore à remédier à l'échec scolaire de milliers de jeunes en difficulté. Cette crise est d'autant plus urgente à traiter qu'elle s'inscrit dans une société qui voit grandir les inégalités sociales et territoriales.

Non, tous les enfants n'ont pas les mêmes chances au départ, tous les jeunes n'ont pas les conditions de vie, de santé, d'équilibre qui leur permettent, sans accompagnement, d'accéder aux apprentissages, de réussir leur scolarité, de se projeter dans l'avenir.

Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, combattre les inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une école à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour tous les jeunes, rien de plus indispensable pour les jeunes, pour l'avenir du pays.

C'est ce défi que doit relever le Service Public d'Éducation, parce qu'il est le seul à pouvoir le faire, pour tous, et pas seulement pour les plus favorisés ou les « méritants ».

« Égalité des chances » ou « ambition-réussite », ces grands mots, tout comme les polémiques stériles sur les méthodes d'enseignement, ne peuvent tenir lieu de politique de transformation démocratique de l'École. Au contraire, supprimer des milliers de postes, réduire l'offre d'enseignement pour tous, libéraliser la carte scolaire pour laisser se développer des ghettos scolaires, jouer la concurrence entre établissements, annoncer un collège éclaté, favoriser l'école privée, c'est menacer gravement le service public.

Comment penser transformer l'école en décidant de la priver de milliers d'enseignants et de personnels éducatifs ?

Les 11 200 emplois supprimés dans l'Éducation nationale (et peut-être plus dans les années à venir !), s'ajoutant aux milliers des années précédentes, annoncent encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves. C'est inacceptable. L'école, les enfants et les jeunes méritent mieux.

L'avenir des enfants d'aujourd'hui, leur formation de citoyen et leur insertion professionnelle se jouent dès la maternelle, ils se jouent dans des classes moins chargées, ils se jouent dans un collège pour tous, ils se jouent dans la mise en œuvre de pédagogies et d'organisations prenant en compte chacun et permettant l'accès de tous aux savoirs, à la culture. Cet avenir se joue certes avec des études dirigées, un accompagnement éducatif égal sur le territoire mais aussi et surtout avec une meilleure cohésion de la communauté éducative, des enseignants formés, des personnels pour accompagner, aider à tous les niveaux enfants et adolescents.

Parents, enseignants, jeunes, militants pédagogiques...
Pour la réussite de tous les jeunes, nous voulons d'autres choix,
un autre budget, une autre politique.
C'est une question d'avenir, c'est un enjeu de démocratie.

Signez la pétition lettre ouverte au Président : www.lettreouverteaupresident.org